



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

REÇU LE

20 OCT. 2016

Mairie de TREGASTEL

SGA

Secrétariat général pour l'administration

SERVICE D'INFRASTRUCTURE
DE LA DÉFENSE

Etablissement du SID de Brest

Division : GP

Bureau : Domanialité

Affaire suivie par :

AAP1 LE BRIS Nathalie

Tél. : 02 98 14.81.86

Pnia : (831 72) 58.186

Fax : 02.98.14.81.17

Brest, le 18 OCT. 2016

N° 515536 /SID/ESID-BRT/GP/NP

Le Directeur de l'établissement du SID de Brest

A

BCRM de Brest

Base de Défense de Brest

Bureau Infrastructure

CC 46

29240 BREST CEDEX 9

O B J E T : Arrêt du PLU de Trégastel (22).

REFERENCES : Bordereau d'envoi n° 0-34010 – 2016 EMA/BdD/BSL/NP du 28.09.2016.

PIECES JOINTES : - Plan de servitudes contre les perturbations électromagnétiques
- Plan de servitudes contre les obstacles

Par bordereau d'envoi cité en référence, vous demandez à l'ESID de Brest de fournir ses observations dans le cadre de l'arrêt du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Trégastel (22).

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucun projet d'intérêt général propre à la Défense n'est à prendre en considération dans ce document.

Par contre, la commune de Trégastel est grevée par les servitudes d'utilité publique « Défense » (SUP) suivantes :

- AR1 « Servitude de vue du sémaphore de Ploumanac'h » n° 220.168.01 conformément à la loi du 18 juillet 1895 modifiée le 27 mai 1933 et le code de la Défense Nationale en vigueur;
- PT1 « Station radioélectrique du Sémaphore de Ploumanac'h » n° 220.168.01 conformément au décret du 21 décembre 1990 ;
- PT2 « Station du Sémaphore de Ploumanac'h » n° 220.168.01 conformément au décret du 5 décembre 1990 ;

Ces SUP sont correctement répertoriées dans le document que vous m'avez fourni par cd-rom.

.../...

DESTINATAIRES : 1

COPIES EXTERIEURES (SPJ) : Mairie de Trégastel Espace Wazh-Veur 22730 TREGASTEL

COPIES INTERIEURES : GP/DOM (2 GAP 42.2)

H/GP Domanialité/PLU/BdD Brest Infra arrêt PLU de Trégastel (22) ESID



BCRM de Brest – ESID de Brest – CC16 – 29240 BREST CEDEX 9

En revanche, si la servitude de champ de vue applicable au poste électro-sémaphorique de Ploumanac'h est correctement tracée sur le plan du CD ROM, les deux autres servitudes n'y sont pas reportées.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir procéder à la modification de ce plan en reportant les deux servitudes manquantes conformément aux plans de la défense en pièce jointe.

Compte-tenu de ce qui précède, l'ESID de Brest souhaite être consulté sur le projet arrêté de ce document d'urbanisme.

Pour l'ingénieur général des travaux maritimes
Vincent AUGUSTIN

Directeur de l'Etablissement du SID de Brest
et par délégation

L'Ingénieur en Chef de 1^{ère} classe

Charley POULLIER

Chef de la Division GP